



Ces propriétaires ont pris contact avec le CRPF et visitent les bois ensemble pour faire le point sur les parcelles.

Comment y voir plus clair dans mes bois ?

Que faire dans les parcelles ? Par où commencer ?

Vous êtes propriétaire et vous vous demandez comment aborder la gestion de votre forêt; vous hésitez à agir de peur de mal faire. Vous venez d'acheter la propriété, ou d'en hériter et vous ne savez pas par quoi commencer ni à qui vous adresser.

Le CRPF vous propose une **visite-conseil** sur le terrain, personnalisée et gratuite. Sans engagement, elle vous donne une vision globale de la gestion de votre patrimoine.

“ Cette visite m’a **remonté le moral**. Je n’imaginai pas pouvoir améliorer mes parcelles. Elle m’a donné envie de m’y intéresser davantage et m’investir.”

Pour qui ?

Pour tous les propriétaires forestiers, quelle que soit leur surface. Plus de



La visite conseil est l'occasion de poser toutes vos questions.

600 ont déjà bénéficié de ce service. Leurs motivations sont diverses mais tous ont franchi le pas pour prendre conseil... et en sont **ravis** !

Ces visites sont aussi l'occasion d'associer vos enfants; les sensibiliser pour mieux les impliquer et les intéresser afin de faciliter un jour la transmission de ce patrimoine.

“ Le technicien m’a montré des tiges d’avenir alors que je pensais que mon bois ne valait rien. **Maintenant je sais** ce qu’il faut y faire.”

Comment ça marche ?

Après avoir pris contact avec le technicien du CRPF vous visiterez ensemble la propriété; il réalisera un diagnostic des parcelles et vous expliquera leurs besoins éventuels avec leur degré de priorité. En fonction de vos souhaits et de vos moyens, il vous proposera différentes solutions et pourra, si nécessaire, vous orienter vers des professionnels de confiance que vous choisirez librement.

Vous pourrez aussi poser toutes vos questions. L'objectif est de **vous guider** sur les plans techniques, mais aussi administratifs et fiscaux.

“ La visite m’a permis de voir ma propriété autrement. **Je comprends mieux** comment orienter ma gestion pour l’avenir et je vais expliquer les actions que j’entreprends à mes enfants.”

Quel intérêt ?

Les forêts privées souffrent souvent d'un manque de suivi et de gestion qui se traduit par :

- un ralentissement de la croissance et donc une diminution de la production de bois,
- une **dégradation** de la qualité,
- une **perte** de vitalité des arbres soumis à une concurrence accrue,
- une augmentation des **risques** sanitaires (champignons, insectes) et de la sensibilité aux coups de vent ou aux incendies,
- une diminution de la biodiversité (y compris faune sauvage) dans des parcelles de plus en plus sombres, sans végétation au sol.

“ Ce n’est pas une forêt que j’ai, c’est juste un **petit bois** ! Jusqu’à aujourd’hui je ne pensais pas pouvoir intéresser quelqu’un.” (propriétaire de 13 ha)

Sans une gestion dynamique de sa forêt, le propriétaire subit une perte de revenus et appauvrit son patrimoine. Mais rien n'est perdu ! **Il est encore temps** d'agir...

N'hésitez pas. Contactez-nous dès maintenant.

Vincent DINTILLAC
Technicien au CRPF

Cette opération est financée par le Conseil Régional du Centre et le Conseil Général du Loiret.

Contact :

CRPF
au 02 38 53 07 91
ou
ifc@crpf.fr